



Chapitre 5 : Social

5.4 Salaire Minimum Vital

Qu'est-ce que le salaire minimum vital?

C'est la rémunération reçue pour une semaine de travail standard par un travailleur dans un endroit particulier, suffisante pour permettre un niveau de vie décent pour le travailleur et sa famille.

Les éléments d'un niveau de vie décent comprennent :

- Nourriture et eau
- Logement
- Éducation
- Soins de santé
- Transport
- Vêtements et autres besoins essentiels
- Provision pour des événements imprévus

<https://www.globallivingwage.org/about/what-is-a-living-wage/>



5.4 Salaire Minimum Vital

N°	Exigence spécialisée	Certification de groupe			Certific. indiv.
		Petites exp. agricoles	Grandes exp. agricoles	Direction du groupe	Petites/Grandes
5.4.1	<p>Chaque année, la direction évalue la rémunération totale (salaires, primes et avantages) de tous les travailleurs par rapport au <u>seuil du Salaire minimum Vital</u> approuvé par Rainforest Alliance et conformément aux normes du Global Living Wage Coalition (GLWC) ou à tout autre référentiel reconnu.</p> <p>Cela ne s'applique pas aux travailleurs des petites exploitations agricoles appartenant à un groupe.</p> <p><i>Veillez consulter A-08-SCRL-B-CH Annexe Social</i></p>			✓	✓



Lisez l'exigence et son applicabilité avant de passer à la page suivante

5.4.1

La direction évalue chaque année la rémunération totale de tous les travailleurs par rapport aux références de salaire décent recommandées

Les références de salaire décent recommandées par Rainforest Alliance sont données par la [Coalition mondiale pour le salaire décent](#) (GLWC).

Les titulaires de certificat peuvent également utiliser toute autre référence reconnue internationalement, et elle doit être à jour.



5.4.1

En l'absence de référence de salaire décent

Pour les pays sans référence de salaire décent, **le salaire applicable** doit être utilisé pour l'évaluation jusqu'à ce qu'une référence de salaire décent soit disponible.

Dans ce cas, le **salaire applicable** est soit le **salaire minimum** soit le **salaire négocié dans un accord de négociation collective**, selon le montant le plus élevé et conforme à l'exigence 5.3.3.

Veillez consulter : Annexe du chapitre Social



Avantages en nature

Les avantages en nature sont des **avantages non monétaires** qui sont offerts en plus du salaire. Ils sont **non monétaires, bien qu'ils aient une valeur monétaire**.

Les avantages en nature peuvent réduire la somme d'argent que les travailleurs, et leurs familles, ont besoin pour atteindre un niveau de vie décent.

Les entreprises devraient dialoguer avec les travailleurs et leurs représentants pour comprendre **la valeur des avantages** et le degré auquel ils aident les gens à satisfaire leurs besoins et ceux de leurs familles.



Avantages en nature

Certaines méthodologies de référence permettent l'inclusion d'avantages en nature et indiquent ce qui pourrait être inclus dans les calculs.

Des exemples d'avantages en nature pour les salariés incluent :

- Nourriture, comme des repas complets réguliers
- Transport sûr pour les travailleurs vers et depuis leur lieu de travail
- Aide pour les frais d'éducation des enfants
- Logement
- Soutien pour la garde d'enfants
- Soutien en matière de santé, tel que le soutien en médecine générale en plus du système de santé gratuit d'un pays



**RAINFOREST
ALLIANCE**

rainforest-alliance.org